



## Vaccination : mode d'emploi

**24 novembre 2009**

C'est cette semaine que débute la campagne de vaccination des enfants scolarisés contre la grippe A.

Le ministère de la Santé indique que cette vaccination de masse est rendue indispensable par le fait que les enfants sont une cible privilégiée du virus A (H1N1) et que l'Ecole est un lieu privilégié de transmission des virus.

Cependant, ne seront vaccinés :

- que les enfants dont les parents auront expressément donné leur accord,
- qu'après examen par des professionnels de santé des antécédents médicaux des enfants.

- Pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire : dès le début décembre, les parents pourront les accompagner pour se faire vacciner dans le centre de vaccination le plus proche.

- Pour les élèves de collège et lycée : la vaccination sera proposée dans les établissements scolaires après examen par l'équipe médicale du questionnaire de santé préalablement rempli par les parents et de l'autorisation parentale. Ce dispositif s'applique aussi aux élèves des EREA, des établissements d'enseignement agricole, des classes préparatoires aux grandes écoles et des classes de BTS, des établissements publics ou privés.

- Aucune vaccination ne pourra être effectuée sans l'accord des parents et de l'intéressé ou si l'un des documents demandé n'est pas fourni.

La FCPE invite les parents à consulter le carnet de correspondance de leur enfant qui doit contenir toutes les informations utiles à cette vaccination.

Les parents qui souhaitent que leur enfant soit vacciné doivent remplir avec soin le questionnaire médical et ne pas hésiter à poser à l'équipe soignante toutes les questions qu'ils jugent utiles.

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>